BUILD
ASSURANCES

DELARATION DE SINISTRE SANS TIERS EN CAUSE

1. Date de l'accident	Heure	2. Lieu	3. Blessé(s) même léger(s) ❑ NON ❑ OUI

4. Nature de l'évènement
- ❑ Echouement
- ❑ Vol
  - ❑ Bateau seul
  - ❑ Remorque seule
  - ❑ Bateau + remorque
  - ❑ Planche à voile
  - ❑ Vol partiel du bateau (vol des accessoires)
- ❑ Démâtage
- ❑ Incendie
- ❑ Bris d'équipement de l'électronique de bord
- ❑ Accident de circulation terrestre

(Indiquer par une flèche les points de dommages)

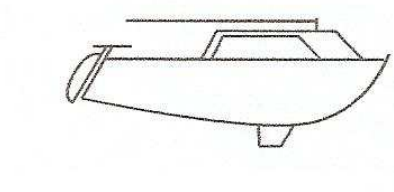

Tribord	❑	Quille	❑
Bâbord	❑	Hélice	❑
Bloc moteur	❑	Autres	❑

DECLARATION A REMPLIR PAR L'ASSURE

1. Nom de l'assuré ..... Profession..... n° tel.....
(le souscripteur)

2. Circonstances de l'accident
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CROQUIS
(Seulement s'il n'a pas déjà été fait sur le constat de la 1ère page).
Désigner les bateaux par A et B conformément à la 1ère page.
Préciser : 1. La direction du vent – 2. La direction (par des flèches) des bateaux A, B – 3. Les positions avant la collision – 4. Leur position au moment du choc.

3. A-t-il été établi un rapport de mer ? NON ❑ OUI ❑ Si OUI, le joindre au présent constat.
A-t-il été établi une enquête de la part des Affaires maritimes ? NON ❑ OUI ❑
Si OUI, en communiquer les références .....

4. Expertise des dégâts : lieu où le bateau doit être réparé :
❑ Chantier } Nom, adresse, téléphone.....
❑ Club .....
❑ Port : Lieu et emplacement précis du n° de la panne.....
.....

5. Dégâts matériels autres qu'aux bateaux A et B (nature et importance ; nom et adresse du propriétaire) :
.....

6. Blessé(s)
- Prénom et âge .....
- Adresse .....
- Nature et gravité des blessures .....
- Premiers soins ou hospitalisation à .....

Je soussigné M. ..... Déclare :
❑ Etre titulaire de la carte F.F.V. pour l'année 20..... sous la référence : .....
❑ Etre titulaire d'un anneau (1) au port de : .....

A..... Le.....20.....
Signature de l'assuré

Rappels des obligations du sociétaire en cas de sinistre :
- En cas de vol : déclarer le sinistre dès sa connaissance et au plus tard dans les 2 jours ouvrés qui suivent, à l'assureur ou à son représentant local. Joindre le récépissé du dépôt de plainte ou de constatation d'effraction.
- Autre cas : Déclarer le sinistre dans les cinq jours ouvrés à l'assureur ou à son représentant local.

(1) Titulaire d'un anneau : joindre une photocopie du titre de location ou de propriété en état de validité.